



Règlement de la consultation valant cahier des clauses particulières

Le lycée La Hotoie procède à une consultation pour la fourniture des produits d'entretien du service de restauration et du service général.

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Dénomination et adresse de l'acheteur :

Lycée La Hotoie
Rue du Bâtonnier Mahiu
80016 AMIENS Cedex 1

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

Monsieur ROCHARD Jérôme, proviseur

Désignation du comptable assignataire :

Monsieur CAHARD Fabien, agent-comptable

Personne habilitée à donner les renseignements administratifs :

Mme Séverine BEKE (severine.beke@ac-amiens.fr)

Personne habilitée à donner les renseignements techniques :

Mme Cathy PICOT (cathy.picot@hautsdefrance.fr)

2. Procédure

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-4 du code de la commande publique.

3. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture des produits d'entretien du service de restauration et du service général et l'accompagnement dans la démarche HACCP.

Le lieu d'exécution du marché est le lycée La Hotoie, site de livraison des marchandises.

4. Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, et sera renouvelé 2 fois par tacite reconduction.

Il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

5. Descriptif du marché

- Les renseignements techniques nécessaires seront transmis aux candidats sur demande.

- Les quantités indiquées dans le descriptif des lots sont les quantités totales estimées à plus ou moins 15%. Elles correspondent à la consommation annuelle estimée de l'établissement, et n'engagent pas l'établissement sur un minimum de commande.
- Les lots, au nombre de 4, sont indivisibles.
- Les livraisons seront faites à partir de bons de commande.

6. Contenu de l'offre

Les propositions devront comporter et indiquer :

- ✓ Les BPU dûment remplis
- ✓ Un échantillon des produits est obligatoire, et leur livraison au lycée devra intervenir avant le 14 juin prochain
- ✓ La fiche de sécurité et la fiche technique des produits
- ✓ Les conditionnements
- ✓ Les franco de port et d'emballage
- ✓ Les jours et les délais de livraison
- ✓ La durée de validité des prix
- ✓ Vos moyens techniques et matériels : mise à disposition de stations de distribution, de systèmes de dilution de produit sur arrivée d'eau, de doseurs de produit lessiviel, de distributeurs à savon, de dévidoirs à essuie-mains et papier hygiénique, et la logistique proposée pour leur maintenance
- ✓ Les modalités de votre accompagnement dans la démarche HACCP : mise à disposition du protocole HACCP
- ✓ Formation gratuite à l'utilisation des produits

7. Critères de jugement des offres

Le classement des offres sera établi en application des critères pondérés, énoncés ci-dessous :

- Le prix : 40%
- La qualité : 30%
- Le service technique et le SAV : 20%
- Les délais de livraison : 10%

8. Modalités de paiement

Les factures seront obligatoirement déposées sur la plateforme CHORUS PRO. Le paiement sera effectué par mandat administratif dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception de la facture, et de la certification du service fait par nos services.

9. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours calendaires, à compter de la date limite de réception des offres.

10. Date limite de remise des offres et modalités de transmission

Les offres seront transmises sous format dématérialisé, sur le site de l'AJI, le 14 juin 2024 à midi, au plus tard.